



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Offre de concours pour la réalisation de travaux - Convention Commune
d'Angoulême / Association Les Restaurants du coeur - Relais du coeur de la
Charente**

DE20150511_7

Conseil municipal du 11 mai 2015

Rapporteure :

Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

DOSSIERS PRIORITAIRES

Offre de concours pour la réalisation de travaux - Convention Commune d'Angoulême / Association Les Restaurants du coeur - Relais du coeur de la Charente

Développement urbain
id : 900

Conseil municipal
11 mai 2015

7

Rapporteuse : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Dans le cadre du soutien apporté aux associations et plus particulièrement pour permettre à l'association Restaurants du cœur – Les relais du cœur de la Charente de développer ses actions en direction des personnes en difficulté par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et notamment dans le domaine alimentaire, la Ville d'Angoulême met à sa disposition un ensemble immobilier situé 307 Ter rue de Basseau.

Cependant, ce bâtiment nécessite des travaux importants de réhabilitation afin de permettre à l'association d'exercer son activité dans des lieux adaptés que la Ville, maître d'ouvrage, ne peut financer seule. L'association propose de participer en argent à cette dépense publique pour la réalisation de ces travaux selon la clé de répartition suivante acceptée par les deux parties :

Libellé	Estimation coût TTC	Part Ville	Participation Association
Etudes et diagnostics	3 612 €	100%	
Travaux sur réseaux	4 500 €	100%	
Equipements extincteurs	570 €	100%	
Frais divers et imprévus	2 400 €	100%	
Création sanitaires PMR	5 082 €		100%
Aménagement accueil	10 800 €		100%
Création bureaux	3 780 €		100%
Création d'une réserve	5 352 €		100%
Total	36 096 €	11 082 €	25 014 €
		30,7%	69,3%

Il vous est proposé de conclure une convention définissant le montant et les conditions de mise en œuvre de cette offre de concours apportée par l'association Restaurants du cœur et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
11 mai 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
L'Adjoint



